



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Première session ordinaire  
Rome, 25–27 février 2019

---

Distribution: générale	Point 1 de l'ordre du jour
Date: 22 février 2019	WFP/EB.1/2019/1/2/Rev.2
Original: anglais	Adoption de l'ordre du jour
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## Ordre du jour provisoire annoté

### 1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa première session ordinaire de 2019. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

### 2. *Élection du Bureau et désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article IV de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration élit parmi les représentants des membres un Président, un Vice-Président et trois autres membres du Bureau (qui, ensemble, constituent le Bureau), ainsi qu'un suppléant. Ceux-ci restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chacun des membres du Bureau, ainsi que son suppléant, est choisi sur l'une des Listes des États figurant à l'appendice A du Statut du PAM.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

### 3. *Déclaration liminaire du Directeur exécutif*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté.

Son Excellence M. Daniel Kablan Duncan, Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire, prononcera une allocution et abordera en particulier le Centre d'excellence pour la lutte contre la faim en Afrique

### 4. *Rapports annuels*

#### a) Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2017 et note de la direction

Le Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation est soumis au Conseil **pour examen**. Le rapport décrit le travail mené par le Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017 dans chaque domaine relevant de son mandat, et renseigne sur les activités entreprises.

## 5. *Questions de politique générale*

- a) Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général – REPORTÉ À LA SESSION ANNUELLE DE 2019

La Charte actuelle du Bureau de l'Inspecteur général a été examinée par le Conseil à sa session annuelle de 2015. Compte tenu des évolutions survenues dans le domaine du contrôle au PAM ces dernières années, une charte révisée sera soumise au Conseil **pour examen**.

- b) Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)

Les membres du Conseil auront l'occasion d'échanger leurs vues et des informations actualisées leur seront communiquées par le Secrétariat du PAM sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Ce point de l'ordre du jour est présenté au Conseil **pour information**.

## 6. *Ressources, questions financières et budgétaires*

- a) Point sur le Plan de gestion pour 2019-2021 – RETIRÉ EN APPLICATION DE LA DÉCISION PRISE PAR LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À SA RÉUNION DU 20 FÉVRIER 2019

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, d'un point sur le Plan de gestion pour la période 2019-2021.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

## 7. *Rapports d'évaluation*

- a) Rapport succinct de l'évaluation stratégique de l'appui du PAM au renforcement de la résilience, et réponse de la direction

Cette évaluation formative adopte une approche de la "théorie de l'exécution" qui doit permettre de déterminer dans quelle mesure le PAM est à même d'honorer ses engagements en rapport avec la résilience, en examinant notamment le concept, la stratégie, les directives, les systèmes, les programmes, les partenaires, le personnel et l'information. Les constatations, les conclusions et les recommandations de cette évaluation serviront à définir les changements systémiques, organisationnels nécessaires pour renforcer la résilience des populations ciblées. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

- b) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Éthiopie (2012-2017) et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en sont issues aident le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler

l'exécution de ses programmes en conséquence. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

#### 8. **Questions opérationnelles**

##### a) Plans stratégiques de pays

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des plans stratégiques de pays ci-après:

- 1) Bhoutan
- 2) Cambodge
- 3) Congo
- 4) Côte d'Ivoire
- 5) République dominicaine
- 6) Malawi
- 7) Nicaragua
- 8) Nigéria

##### b) Plans stratégiques de pays provisoires

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des plans stratégiques de pays provisoires ci-après:

- 1) République populaire démocratique de Corée
- 2) Éthiopie
- 3) Libye

##### c) Plans stratégiques de pays provisoires de courte durée approuvés moyennant un vote par correspondance

Le Conseil est saisi, **pour information**, des plans stratégiques de pays provisoires de courte durée approuvés moyennant un vote par correspondance avant la première session ordinaire de 2019:

- 1) Bhoutan
- 2) Cambodge
- 3) Congo
- 4) Côte d'Ivoire
- 5) République populaire démocratique de Corée
- 6) République dominicaine
- 7) Éthiopie
- 8) Libye
- 9) Malawi
- 10) Nigéria

##### d) Projets approuvés par correspondance

Le Conseil est saisi, **pour information**, des projets ci-après approuvés par correspondance avant la première session ordinaire de 2019:

- 1) Révisions budgétaires et prolongations de plans stratégiques de pays provisoires de transition
  - 1) Libéria
  - 2) Nicaragua

- 2) Révisions d'interventions prolongées de secours et de redressement et augmentations budgétaires correspondantes
  - 1) Niger 200961
- e) Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles
  - 1) Révisions des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2018\*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les révisions des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués.
  - 2) Opérations d'urgence limitées et activités d'intervention immédiate approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2018\*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence limitées et activités d'intervention immédiate approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués.
- f) Révisions de plans stratégiques de pays concernant des interventions face à une crise et augmentations budgétaires correspondantes soumises au Conseil pour observations

Le Conseil est saisi, **pour information**, des révisions ci-après de plans stratégiques de pays concernant des interventions face à une crise et augmentations budgétaires correspondantes soumises au Conseil pour observations:

  - 1) Bangladesh
  - 2) République démocratique du Congo

## 9. **Questions d'organisation et de procédure**

- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2019-2020\*

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil est saisi, **pour information**, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2019-2020.

## 10. **Questions d'administration et de gestion**

- a) Nomination d'un membre du Comité d'audit

À la suite de la démission d'un membre du Comité d'audit en septembre 2018, le Conseil doit nommer un nouveau membre sur la base des recommandations formulées par le jury. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

---

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

b) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du CCI intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1<sup>er</sup> octobre 2018;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année **pour examen** au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

c) Mise à jour orale sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination

Pour donner suite à la demande formulée par le Bureau, les coprésidents du groupe de travail conjoint composé de membres de la direction et du Conseil sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination feront le point sur les travaux du groupe. Ce point est soumis au Conseil **pour examen**.

**11. Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2018 du conseil d'administration**

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa deuxième session ordinaire de 2018 lui est soumis **pour approbation**.

**12. Questions diverses**

a) Rapport sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM\*

Un rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration est présenté au Conseil **pour information**.

b) Mise à jour orale sur les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies

Pour donner suite à la demande formulée par le Bureau, une mise à jour sur les opérations et les activités des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies sera présentée oralement au Conseil **pour information**.

**13. Vérification des décisions et recommandations adoptées**

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.